



**ARRETE N° 2025 - 158**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Déménagement**  
**Rue Bucaille n° 38**  
**Déménagements VERMOREL**  
**Jeudi 3 Avril 2025**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU la demande de la Société Déménagements Vermorel – 24, rue Guy Moquet – 94700 Maisons-Alfort, afin d'effectuer un déménagement, Rue Bucaille au n° 38, Le Jeudi 3 Avril 2025, de 8h00 à 18h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La Société Déménagements VERMOREL est autorisée à effectuer un déménagement, Rue BUCAILLE au n° 38, Le JEUDI 3 AVRIL 2025, de 8H00 à 18H00.

**ARTICLE 2** : La circulation sera interdite, Rue Bucaille, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter le déménagement.

La rue devra être réouverte à la circulation dès que possible.

**ARTICLE 3** : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront posés par le Demandeur, à l'entrée de la Rue Bucaille, ainsi qu'en haut de la Rue Lucie Delarue Mardrus, afin de renvoyer les usagers vers la Rue Charrière de Grâce ou la Rue Adolphe Marais.

**ARTICLE 4** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, et à la Société intervenante Déménagements chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 6 Mars 2025  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

